



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

MINISTÈRE DE L'ÉCOLOGIE, DE L'ÉNERGIE,
DU DÉVELOPPEMENT DURABLE ET DE LA MER
en charge des Technologies vertes et des Négociations sur le climat

Département Voirie, Espace Public

Lyon, le 21 décembre 2010

Le Directeur du CERTU

à

Monsieur le Directeur du Bureau d'Enquêtes sur
les accidents de transports terrestres
Tour Voltaire
92055 LA DEFENSE Cedex

Référence : DB/SC/D10-858

Vos réf. : votre courrier du 28 septembre 2010 transmettant le rapport du BEA-TT

Affaire suivie par : Dominique BERTRAND
dominique-g.bertrand@developpement-durable.gouv.fr
Tél. 047.72.74.58.48 – Fax : 047.72.74.59.60

Objet : Recommandation au Certu (R2) suite à l'enquête sur la collision du 3 février 2009 entre un TER et un autocar sur le PN 4 à Nevers (58)

Monsieur le Directeur,

En conclusion du rapport d'enquête technique sur l'accident survenu sur un passage à niveau de la commune de Nevers le 3 février 2009, entre un TER et un autocar, votre service a émis plusieurs recommandations, dont une à l'adresse du CERTU. Celle-ci concerne la gestion des files d'attente aux carrefours à feux en aval des passages à niveau, et évoque plus particulièrement l'intérêt d'élaborer un document spécifique sur ce sujet.

En réponse à cette sollicitation, j'ai l'honneur de vous confirmer la disponibilité du Certu pour animer une réflexion sur ce sujet. Celle-ci me semble cependant devoir être menée sous l'égide de l'Instance de coordination de la politique nationale d'amélioration de la sécurité des passages à niveau ; ceci permettrait d'associer étroitement, à travers le groupe technique associé à celle-ci, d'autres services et organismes compétents en matière de sécurité des PN, tels que la DGITM, la DSCR, le SETRA, RFF et la SNCF.

Par ailleurs, comme je vous l'avais suggéré dans mon courrier du 27 août 2010 relatif à cette même affaire, je vous propose de compléter ce travail par un élargissement de son champ à l'évaluation des méthodes, outils et/ou systèmes permettant d'améliorer la capacité des usagers routiers à mieux apprécier la possibilité de s'engager sans risque sur les passages à niveau.

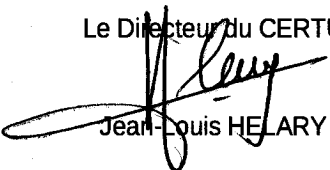
Pour mener à bien l'étude correspondante, le Certu suggère de mobiliser les ressources humaines présentes au sein du pôle de compétence et d'innovation (PCI) sur l'interface transports collectifs voirie du CETE Méditerranée et du réseau de correspondants PN des CETE. A ce propos, nous avons d'ores et déjà inscrit l'analyse des enjeux et solutions existantes concernant les remontées de files sur les traversées de voies ferrées parmi les thèmes de travail

possible dans la programmation 2011 des activités du PCI. La suite du travail, notamment pour produire le document méthodologique que vous évoquez, suppose l'affectation par la DGITM ou la DSCR de moyens supplémentaires en titre IX et crédits d'étude.

Le Certu proposera donc à la DGITM d'inscrire le sujet à l'ordre du jour d'une prochaine réunion de l'Instance, dans le but de faire valider le principe de cette démarche et d'en fixer les modalités et un planning de réalisation.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Directeur, l'expression de mes salutations distinguées.

Le Directeur du CERTU



Jean-Louis HELARY